

EUROPEAN COMMISSION

*Bruxelles, 6.2.2014
C(2014) 622 final*

Monsieur le Président,

La Commission remercie l'Assemblée nationale pour son avis sur la proposition de Recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres {COM(2013) 460 final}.

La Commission se félicite du fait que sa proposition a été discutée au Conseil et adoptée lors de la réunion des 9-10 décembre 2013.

La Commission partage la préoccupation exprimée par l'Assemblée nationale quant à la nécessité d'une meilleure mobilisation des crédits des fonds structurels et d'investissement européens au service de projets concernant les Roms.

Dans ce contexte, la proposition de la Commission pour la prochaine période de programmation 2014-2020 démontre la volonté de l'Institution d'assurer que des fonds européens soient disponibles pour soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms, dans la ligne de la Stratégie Europe 2020. La proposition de la Commission soutient spécifiquement l'intégration des Roms et souligne l'importance de l'utilisation d'une approche intégrée sur cette question. Le Fonds Social Européen est sur le point de comprendre, dans sa nouvelle période de programmation, une priorité d'investissement spécifique pour l'intégration des communautés marginalisées, y compris les Roms.

Dans le même temps, la Commission reconnaît que l'efficacité des programmes et les conditions d'accès à ces fonds par les groupes cibles doivent être facilitées. Pour un meilleur accès à ces fonds, les nouvelles règles proposées par la Commission envisagent une réduction significative de la charge administrative incombant aux bénéficiaires, par exemple avec une utilisation étendue des options simplifiées en matière de coûts. Elles présentent également des garanties quant à l'implication effective de toutes les parties concernées, une condition essentielle au succès des programmes d'intégration des Roms.

Les objectifs européens qui ont été fixés en 2011 par le Cadre européen pour l'intégration des Roms sont communs à tous les États membres. Cependant, en fonction du point de départ de chaque État membre et de l'écart qui sépare les Roms du reste de sa population, certains

*M. Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07SP
FRANCE*

Etats membres devront faire plus d'efforts que d'autres. La Commission est en contact permanent avec les autorités des Etats membres, notamment ceux qui éprouvent le plus de difficultés pour soutenir l'intégration des Roms.

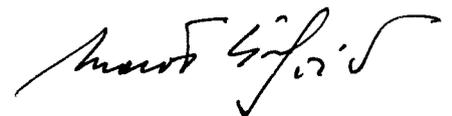
Les Etats membres qui comptent les populations Roms les plus significatives ont par ailleurs reçu des recommandations spécifiques dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ainsi, leurs priorités politiques de financement, tels que définies par les Accords de Partenariat pour la prochaine période de financement, devront s'inscrire dans la ligne de ces recommandations. Les négociations relatives à ces accords sont actuellement en cours.

La Commission a mis sur pied en octobre 2012 un réseau de points de contact nationaux pour l'intégration des Roms, notamment dans l'intention d'encourager des coopérations transnationales, y compris entre pays d'origine et pays d'accueil des Roms migrants. La question de la coopération transnationale au niveau national, mais aussi au niveau local, a notamment été discutée. Dans ce contexte, il convient de noter qu'un grand nombre d'autorités locales et régionales françaises sont en train de monter des projets de coopération avec des autorités locales et régionales en Roumanie (par exemple le Grand Lyon et Tinca, Grenoble et Alba Iulia, Lille et Baia Mare, Nantes et un département roumain, etc.).

Enfin, la Commission rejoint l'avis de l'Assemblée nationale quant à l'utilité pour les populations Roms d'organiser leur représentation, car il est essentiel que les Roms soient pleinement impliqués dans le processus d'intégration sociale qui les concerne. La Commission travaille déjà étroitement avec plusieurs associations représentatives des Roms dans l'Union européenne.

La Commission espère que ces clarifications répondent aux interrogations de l'Assemblée nationale.

Dans l'attente de poursuivre notre dialogue politique, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Maroš Šefčovič
Vice-Président